



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

SIAKOHM
Mairie de Koenigsmacker

BP 90009

57978 KOENIGSMACKER

Dossier suivi par : Diane NARDIN
Tél. : 03 87 34 33 22
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : diane.nardin@moselle.gouv.fr
Réf. : DN/RS

Objet : Dossier de déclaration concernant la réalisation
d'un système d'assainissement sur la commune de
BUDLING.
Accord immédiat

Metz, le 9 avril 2015

P. J. : Récépissé de déclaration

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

➤ **REALISATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE BUDLING**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **7 Avril 2015**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2015-00024**
- Dossier réalisé par : **GEREEA**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de BUDLING où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- GEREEA
- DDT 57/SABE -- Christian HYM

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER